



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés d'accès au cycle master notamment dans la filière psychologie

Question écrite n° 7312

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les nombreuses difficultés auxquelles font face les étudiants souhaitant accéder au cycle de formation master, dans la foulée de l'obtention de leur licence. En effet, en très grande majorité, les étudiants en licence souhaitent logiquement poursuivre leur formation supérieure afin d'obtenir un diplôme de master ; or le constat de terrain est celui de nombreuses personnes qui se trouvent dans une situation délicate, leur candidature n'ayant été retenue dans aucun master au niveau national (malgré des dossiers solides et plusieurs dizaines de candidatures dans certains cas). Cette problématique concerne particulièrement les étudiants en psychologie. Parmi les difficultés récurrentes rencontrées et auxquelles des solutions devraient pouvoir être rapidement apportées, peuvent être mises en avant (sans exhaustivité) : - le faible nombre de places ouvertes en master, comparativement au nombre de diplômés de Licence chaque année; - l'opacité des critères de sélection d'un Master à l'autre (notes, expériences, parcours de vie...) ; - le manque d'harmonisation, qui conduit les étudiants à multiplier les candidatures, avec des modalités et des attentes différentes pour chacun des masters ciblés ; - le fait de travailler pour financer ses études, qui est une nécessité pour beaucoup d'étudiants, mais qui semble régulièrement perçu par les jurys de master comme un frein à la poursuite des études (ce qui entraîne de fait une discrimination en fonction du milieu socio-économique d'origine des étudiants). Ainsi, il lui demande quelles sont les mesures concrètes qui sont envisagées pour apporter des solutions aux étudiants en fin de licence, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et obtenir les qualifications nécessaires et utiles à leur insertion professionnelle. Un éclairage particulier sur la filière psychologie serait apprécié, alors que les besoins de praticiens qualifiés sont de plus en plus importants, suites aux conséquences de la pandémie de covid-19 et dans le contexte de tensions internationale et de crises économique, sociales et environnementales qui pèsent sur le moral des concitoyens.

Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée dans le but faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier de recrutement national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et des procédures très hétérogènes. Les critères d'examen des candidatures, que chaque établissement est libre de définir du fait de l'autonomie qui lui est conférée par la loi, sont portés à la connaissance des candidats dès la fin du mois de janvier, par le biais du volet informatif de la plateforme. Un premier bilan a permis d'observer que la plateforme Mon Master a répondu aux objectifs qui lui étaient assignés et plus particulièrement en termes de qualité du service apporté aux étudiants. Elle a notamment permis d'améliorer grandement l'allocation des places, par une redistribution automatique des places vacantes. A l'issue de cette première année, sur la base d'un bilan approfondi, des évolutions sont naturellement apportées afin d'améliorer le service rendu aux étudiants et aux établissements. La mise en place d'une phase complémentaire permettra notamment aux candidats qui n'auraient pas obtenu de proposition d'admission de candidater auprès des formations où des places sont encore disponibles. Cette nouvelle phase permettra donc à davantage de candidats d'accéder à la première année de master. De plus, la

procédure de saisine rectorale sera améliorée : les recteurs disposeront d'une vision en temps réel des places encore disponibles et peuvent les proposer aux candidats. Pour ce qui concerne plus spécifiquement la psychologie, il s'agit d'une filière très attractive, mais dont les capacités d'accueil sont nécessairement limitées car fondées sur l'insertion professionnelle observable dans le domaine concerné. C'est dans cette optique qu'une réflexion est en cours afin de professionnaliser davantage la formation, tout en maintenant l'exigence d'une licence et d'un master en psychologie pour pouvoir faire usage du titre de psychologue, comme l'impose la réglementation. Il convient en outre de souligner que les titulaires de licence de psychologie qui ne sont pas admis en master dans l'une des mentions de psychologie disposent de nombreuses possibilités de d'orientation dans d'autres mentions de master ou au sein de licences professionnelles. Il en existe notamment dans les domaines de l'intervention sociale, l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, la gestion des ressources humaines, les services à la personne, les activités et techniques de communication. Ils peuvent également s'inscrire aux concours de recrutement ouverts aux titulaires d'un diplôme bac+3, comme le concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou le concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7312

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3491

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1868